

# Culture inclusive : l'État de Neuchâtel offre un nouveau soutien

**Le Canton de Neuchâtel souhaite encourager un accès sans obstacle à la culture et œuvrer pour rendre accessibles les contenus culturels aux personnes vivant avec un handicap. Il désire soutenir des actions qui visent à rendre la culture audible, visible et accessible. Pour atteindre cet objectif, le service de la culture lance un appel à projets destiné aux institutions et aux acteurs-trices culturel-le-s neuchâtelois-e. Un montant de 25'000 francs est destiné à soutenir 3 à 5 projets.**

Questionner, se rencontrer, comprendre, être touché-e ; l'art et la culture sont indissociables de notre société. Tous deux la construisent, la donnent à voir et à comprendre. Accéder à une exposition, un musée ou un spectacle n'est toutefois pas toujours possible pour certains publics qui en sont trop souvent écartés. Pour les personnes qui vivent avec un handicap, de nombreux obstacles empêchent leur accès aux contenus culturels.

## **Accès à la culture : une priorité pour le Canton**

La thématique de l'accès à la culture pour toutes et tous figure parmi les priorités définies par la future loi sur l'encouragement des activités culturelles. Le Canton de Neuchâtel désire s'engager pour la diversification des publics en leur permettant tant de saisir que de se saisir de l'art et de la culture. Si différentes actions et stratégies ont déjà été mises en place par le Canton de Neuchâtel et le service de la culture (SCNE) dans le cadre de la médiation culturelle notamment, le Canton désire encourager un accès sans obstacle à la culture pour les personnes vivant avec un handicap. Cet appel à projets répond notamment à la volonté du Grand Conseil qui s'est traduite par un amendement au budget 2020 ; une enveloppe supplémentaire a donc été dédiée au soutien d'une culture inclusive.

## **Qu'est-ce que la culture inclusive ?**

Dans l'univers de la culture, l'inclusion met en avant la possibilité légitime de chaque individu intéressé à accéder aux contenus culturels. Elle dépasse la notion d'intégration, qui induit une adaptation d'un groupe à un autre. De fait, le handicap n'est pas uniquement liée à la déficience ou à la personne elle-même : il résulte d'une interaction entre des personnes présentant des incapacités et diverses barrières liées à des normes sociales et environnementales. Les individus sont alors considérés non plus en fonction de leur déficience ou non, mais comme des individus qui présentent des besoins communs ou individuels. Cela signifie concrètement que des personnes qui désirent assister à une pièce de théâtre, à un spectacle ou à une exposition peuvent le faire, ensemble, qu'elles vivent ou non avec un handicap. Ainsi, les pratiques d'accessibilité mises en œuvre dans les domaines culturels permettent un accès facilité aux œuvres pour les personnes en situation de handicap, tout en ayant pour objectif l'échange et la participation de l'ensemble du public.

Les pratiques développées dans le cadre de la culture inclusive sont variées. À titre d'exemple, on peut trouver : de l'audiodescription, des guides/livres en français facile à lire et à comprendre, des spectacles inclusifs, des visites descriptives et sensorielles, des traductions en langue des signes, de la médiation inclusive, des sous-titrages/sur-titrages pour malvoyant-e-s, etc.

Dans le canton de Neuchâtel, le Laténium a notamment développé des visites sensorielles et descriptives, ainsi que, en collaboration avec des personnes en situation de handicap et Forum Handicap Neuchâtel, un guide en français facile à lire et à comprendre. Le musée a été la première institution romande à recevoir, en 2018, le label « culture inclusive » de Pro Infirmis.

### **Appel à projets : rendre la culture audible, visible et accessible**

Le Canton de Neuchâtel souhaite promouvoir des actions qui visent à rendre la culture audible, visible et accessible. Pour les favoriser, il lance un appel à projets destiné aux institutions et acteurs-trices culturel-le-s neuchâtelois-e qui, en partenariat avec des spécialistes de l'inclusion et des associations des milieux du handicap, veulent développer des mesures ou des outils qui favorisent la visibilité, l'audibilité ou la compréhension des contenus culturels. Les soutiens attribués dans le cadre de cet appel à projets ont pour but de permettre aux projets sélectionnés de se réaliser dans des conditions optimales. Un montant de 25'000 francs est destiné à soutenir la réalisation de 3 à 5 projets. Les projets peuvent être adressés au service de la culture ([www.ne.ch/culture](http://www.ne.ch/culture)) jusqu'au 1er octobre 2020 par le biais de la plateforme CULTURAC, disponible sur le Guichet unique. Pour les évaluer, la direction du service de la culture collaborera avec un jury composé d'expert-e-s en matière de handicap issu-e-s des milieux culturels, associatifs et de l'inclusion.

En outre, cet appel à projets s'établit en partenariat avec le service de l'accompagnement et de l'hébergement de l'adulte (SAHA) et des représentants d'associations soutenant les personnes en situation de handicap. Il permet également de faire le lien avec un autre projet en gestation au sein du Département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC), celui d'une loi sur l'inclusion. Issu d'un processus participatif mené par le service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA) en collaboration avec Forum Handicap et les organisations de défense des intérêts des personnes vivant avec un handicap (PVH), ce projet novateur a un double objectif. Il vise, d'une part, à favoriser le respect des droits et des libertés des PVH et leur égalité de traitement dans la société neuchâteloise et, d'autre part, à consolider un dispositif de prestations de qualité répondant aux besoins et aspirations des personnes vivant avec un handicap.

### **Contacts :**

**Alain Ribaux, Conseiller d'État et chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC), tél. 032 889 61 00 ;**

**Marie-Thérèse Bonadonna, cheffe du service de la culture, tél. 032 889 69 08 ;**

**Nicole Grieve, responsable des conseils et partenariats Suisse romande et Tessin du Service Culture inclusive à Pro Infirmis, tél. 058 775 15 53.**

Neuchâtel, le 11 juin 2020